

Vastes projets pour le rapatriement de l'armée.

[Suite de la page 1.]

férences, la nécessité de mettre en œuvre, pour parer aux difficultés de la reconstruction et pour aider aux soldats à reprendre leur place dans la vie civile active, le même patriotisme et la même énergie qui ont surmonté les misères de la guerre.

LES PLUS LOURDS FARDEAUX.

Mais la part la plus onéreuse de la tâche incombera aux divers départements du gouvernement, qui sont responsables de l'exécution des détails découlant des plans adoptés.

Le transport des soldats, entre l'Europe et l'un quelconque des vingt et un postes de licenciement du Canada que les rapatriés auront pu choisir pour leur libération, retombe sur le ministère de la Milice. Si le soldat est malade, s'il souffre de blessures anciennes, la santé militaire du Canada se charge de son sort dans les hôpitaux militaires. Si son efficacité, lors de la libération, est inférieure à la normale, le ministère du Rétablissement civil des soldats voit à son cas. Il incombe directement à ce ministère de voir à tout ce qui touche les soldats invalides ou estropiés. Une division de la démobilisation a été tout spécialement établie dans le ministère pour préparer les mécanismes voulus en prévision du retour des licenciés à la vie civile.

Outre-mer, des représentants du ministère donnent aux soldats des renseignements sur les plans préparés par le gouvernement pour leur démobilisation et la reprise de leur place dans la vie ordinaire. Grâce à des cartes-questionnaires, on se rend compte de la connaissance qu'ils possèdent des lieux où ils désirent s'établir, du genre de travail qu'ils préfèrent et de leur expérience acquise.

PROJETS DE PLACEMENT.

Le ministère agit en collaboration avec le ministère du Travail dans tous les projets de placement. On a commencé une campagne éducatrice pour obtenir la coopération des patrons dans le travail de rapatriement. A divers endroits on a fondé de nouvelles écoles, magnifiquement outillées et qui serviront à l'éducation et à la ré-éducation, cependant que les universités, les collèges techniques et agricoles et diverses autres institutions sont aussi utilisés. Le ministère s'est acquis l'aide de plusieurs grandes exploitations comme le Pacifique Canadien et les raffineries de sucre "Acadia" pour servir à l'entraînement industriel.

Au Canada, les principales responsabilités du ministère sont (1) les soins médicaux; (2) la fourniture d'appareils orthopédiques et autres; (3) le traitement par rapport à l'occupation; (4) l'entraînement industriel pour les hommes jadis sans métier, et (5) un nouvel entraînement industriel pour les hommes inaptes à reprendre leurs occupations d'avant-guerre.

Les commissions de soldats revenus des diverses provinces, commissions dont le travail principal consiste à pourvoir aux besoins personnels immédiats des soldats revenus du front, coopèrent avec le ministère fédéral. En Ontario, toutefois, la commission des soldats revenus a

pris sous sa charge l'entraînement professionnel.

COMMISSION DES PENSIONS.

La Commission des pensions, avec ses trois commissaires, le commandant J. K. L. Ross, le major J. L. Todd et le colonel John Thompson, constitue l'une des divisions importantes de ce ministère. L'administration entière des lois des pensions adoptées par le gouvernement du Dominion a été confiée à ces commissaires. Ils ont des bureaux dans toutes les provinces du Dominion, et 90 pour 100 de leur personnel se composent de soldats revenus ou de personnes dépendant de ces soldats.

La question générale de l'emploi et sa distribution sont à la charge du ministère du Travail. On a installé une nouvelle division dirigée par M. Bryce Stewart qui s'occupera tout particulièrement de trouver de l'emploi aux soldats et aux ouvriers de guerre.

BUREAUX DE PLACEMENT PUBLICS.

A sa dernière session, le Parlement du Dominion a adopté une loi prévoyant l'établissement de bureaux de placement publics dans tout le Canada. En vertu de cette loi, le gouvernement entreprend d'aider les gouvernements provinciaux à établir des bureaux de placement publics; quelques-uns de ces bureaux existent déjà dans certaines provinces. Il a été convenu que le gouvernement fédéral supporterait la moitié des frais d'établissement des bureaux locaux qui seraient dirigés par les provinces et qu'il établirait deux chambres de compensation, l'une pour l'est et l'autre pour l'ouest du Canada.

Ces bureaux s'installent actuellement et on compte pouvoir les utiliser dès les débuts de 1919. On choisira le personnel de ces bureaux autant que possible chez les soldats revenus. Il y aura un comité consultatif local dans lequel les patrons, les employés et l'association des Vétérans de la Grande Guerre seront représentés.

LE PROBLÈME DU PLACEMENT.

Des représentants voyageurs du ministère du Travail vont aller étudier les débouchés qui existent pour la main-d'œuvre dans les industries des mines et du bois. Ils étudieront toutes les occasions qui s'offriront à l'emploi de la main-d'œuvre et verront à la distribution convenable des travailleurs dans les endroits où l'on en aura besoin. Ils tenteront de faire donner la préférence aux soldats revenus du front par les patrons.

Le ministère des Travaux publics prépare en ce moment un relevé des travaux publics suspendus à cause de la guerre ou dont l'entreprise immédiate est impérative, et il espère ainsi fournir une quantité considérable de travail au cours de 1919. Il maintiendra des relations étroites avec le ministère du Travail afin de s'assurer que les travaux sont convenablement distribués et que les soldats revenus jouissent de la préférence.

PLANS D'ÉTABLISSEMENT DES TERRES.

La question de l'établissement sur les terres est confiée au ministère de l'Intérieur et, pour résoudre ce problème, on a créé une commission de colonisation des soldats composée du professeur W. J. Black, du major E. J. Ashton et de M. S. W. Maber. Cette commission a formé une organisation effective complète et a subdivisé ses travaux en quatre divisions qui peuvent se décrire comme suit:

(1) La division d'entraînement agricole, qui opère de concert avec les ministères provinciaux de l'agriculture, les collèges d'agriculture provinciaux et les fermes expérimentales du Dominion.

(2) La division des prêts, qui a jusqu'ici avancé \$11,000,000 pour permettre aux soldats revenus, et qui possèdent déjà des fermes, d'acheter des bestiaux et des instruments aratoires ainsi que de faire des améliorations.

(3) La division des terres, qui travaille de concert avec la division des Terres fédérales, relevant du ministère de l'Intérieur, et la division de l'Arpentage. Elle s'est occupée d'établir la valeur approximative des terres qui seront disponibles en vue de l'établissement des soldats, et de compiler des rapports sur les ressources naturelles du pays.

(4) Le bureau de placement, qui voit à l'approvisionnement en machines de construction, et traite avec les divisions du ministère de l'Agriculture qui s'occupent de l'élevage. Des inspecteurs ont été nommés dans chaque province. Chaque province compte de plus:

(a) Des comités consultatifs d'établissement.

(b) Un comité consultatif sur les qualifications.

(c) Des évaluateurs pour déterminer la valeur des terres offertes en gage des prêts demandés.

Des conseillers de novices, qui ont eu quelque entraînement en agriculture, sont chargés d'instruire les autres, et des conseillers agronomes doivent faire des tournées régulières d'instruction; ils visiteront les fermes des soldats et aideront à ces derniers par des conseils pratiques et par des encouragements, complétant ainsi la tâche des agents itinérants du comté, que la plupart des provinces emploient dans le but d'aider aux cultivateurs.

VASTE COOPÉRATION.

Le gouvernement a également fait les démarches nécessaires pour obtenir la coopération de toutes les municipalités du Canada. On demande à celles-ci de former des comités de bienvenue et de faire tout leur possible pour assurer aux soldats rapatriés une réception cordiale qui demeurera sous une forme pratique longtemps, même après que les démonstrations populaires du retour seront disparues dans le passé lointain. On demande encore aux municipalités de donner une attention particulière à la question du placement des soldats, et dans ce but on les prie de décider quels travaux publics ou autres améliorations elles pourront entreprendre dans le courant de l'année prochaine, quelles fournitures elles pourront commander, afin de grossir le chiffre du commerce et du travail.

En plus de l'initiative municipale en vue d'aider les soldats à reprendre les postes qu'ils occupaient dans la vie civile, nous aurons les services d'organisations privées dans tout le Canada, lesquelles, pendant la durée entière de la guerre, ont fait une œuvre superbe, et consacrent aux problèmes du rapatriement et du placement la même énergie et le même zèle patriotique qui rendirent leurs œuvres de guerre si efficaces.

Les organismes du Fonds patriotique, de la Croix-Rouge, de la Y.M.C.A., de la Y.W.C.A., de la Khaki League, des Chevaliers de Colomb et de l'Armée du Salut, nous ont déjà assuré de leur collaboration entreprise dans ce travail. D'autres sociétés nous aideront aussi. A Saint-Jean, entre autres, il n'y a pas moins de quinze associations qui travaillent de concert avec la Y.M.C.A. au bien-être de ces contingents nombreux de dépendants de soldats qui, venant d'Angleterre, débarquent en cet endroit presque chaque semaine. Il y aura sur chaque convoi des infirmières de la Croix-Rouge et des officiers de la Y.M.C.A., et l'on fera son possible pour le confort et l'accommodement de ces immigrants trois fois bienvenus qui arivent en notre pays sous des auspices tout spécialement heureux.

Le rouage de la démobilisation et la solution des problèmes qui l'accompagnent ne sont pas encore parfaits, mais le travail préparatoire fait de grands et rapides progrès, et dès le début de l'année, il devrait y avoir d'une côté à l'autre du Canada une organisation qui facilite et simplifie la tâche de rendre à nos héros soldats et à leurs dépendants leur place dans la vie civile du pays, et qui les protège contre les obstacles que par ailleurs il leur aurait fallu affronter avec le retour, dans le pays qu'ils ont si bien servi.

La Belgique jouera un rôle effectif d'état souverain, dit un journal suisse.

Sous le titre "Peau neuve", M. Louis Avenier publié dans "La Suisse", un remarquable article dans lequel il est question de la neutralité belge et de sa constitution future. L'auteur dit que le gouvernement belge a formulé ses intentions et ne veut plus dorénavant d'une neutralité permanente, obligatoire et garantie, et affirme son droit d'être libre complètement dans ses rapports internationaux. Depuis le 4 août 1914, en fait, la Belgique n'est plus neutre et si le gouvernement belge a maintenu cette fiction juridique de sa neutralité permanente, il était clair "qu'il y renoncerait au moment favorable et manœuvrerait alors sa volonté de rétablir un statut international sur des assises nouvelles". M. Avenier déclare que nul n'osera contester à la Belgique, le droit d'agir dans la plénitude de sa souveraineté. "Comme sa voisine, la Hollande, et comme le Danemark, dit-il, elle veut désormais pratiquer une neutralité volontaire, dégagée de toute forme et de toute promesse et éventuellement y renoncer si c'est son avantage. En conséquence, elle se démet de cette neutralité permanente qu'elle n'avait pas réclamée, qui lui fut imposée à sa naissance par les diplomates, qui l'empêchait d'avoir une véritable politique extérieure et qui constituait, par son caractère même, bien plus une garantie par les puissances cautionnaires que pour elle-même. Et par sa détermination, à la conférence de la paix, au lieu d'avoir à consentir simplement au règlement de compte qu'il plaisait aux autres belligérants d'établir, la Belgique jouera son rôle, un rôle effectif d'Etat souverain. Elle sera, comme elle ne l'a jamais été, en posture de discuter librement de ses intérêts et de son avenir."